

Budget principal, 1973-1974

Que la Chambre crée un comité spécial qui étudiera la possibilité d'une aide financière directe du gouvernement fédéral afin d'aider le sport amateur à présenter des athlètes compétents lors des Jeux olympiques de Montréal en 1976, ledit comité devant faire rapport dans les six mois suivant sa formation.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député de Portneuf. En vertu du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être présentée.

* * *

• (1410)

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1973-1974**RENOI DE CRÉDITS AUX COMITÉS PERMANENTS**

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 59 du Règlement je propose, appuyé par le président du Conseil privé (M. Drury):

Que les prévisions budgétaires relatives aux sommes requises pour l'administration du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1974 soient renvoyées aux divers comités permanents de la Chambre, comme suit:

J'ai fait distribuer des exemplaires de cette motion très détaillée. Comme il faudrait beaucoup de temps pour lire les crédits, j'espère que nous pouvons nous en abstenir.

[Note de l'éditeur: Voici le reste de la motion:]

Au comité permanent de l'Agriculture

Crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25 et 30—Ministère de l'Agriculture.

Crédit 35—Commission canadienne du Lait.

Crédits 40 et 45—Office canadien des Provenances.

Crédit 50—Société du Crédit agricole.

Au comité permanent de la Radiodiffusion, des Films et de l'Assistance aux Arts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40—Secrétariat d'État.

Crédit 45—Conseil des Arts du Canada.

Crédits 50 et L55—Société Radio-Canada.

Crédit 5—Information Canada.

Crédit 60—Compagnie des jeunes Canadiens.

Crédit 65—Corporation du Centre national des Arts.

Crédits 70 et L75—Office national du Film.

Crédit 80—Bibliothèque nationale.

Crédits 85 et 90—Musées nationaux du Canada.

Crédits 95 et L100—Archives publiques.

Au comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale

Crédits 1, 5, 10 et 15—Ministère des Affaires extérieures.

Crédits 20, 25 et L30—Agence canadienne de Développement international.

Crédit 35—Commission Mixte internationale.

Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25—Ministère de la Défense nationale.

Crédit 30—Construction de Défense (1951) limitée.

Au comité permanent des Finances, du Commerce et des Questions économiques

Crédits 1, 5 et 10—Ministère des Finances.

Crédit 20—Département des Assurances.

[M. Godin.]

Crédit 25—Commission du Tarif.

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30 et 35—Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Crédit 40—Conseil canadien des Normes.

Crédit 45—Statistique Canada.

Crédit 20—Conseil économique du Canada.

Crédits 1 et 5—Ministère du Revenu national.

Au comité permanent des Pêches et des Forêts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25—Ministère de l'Environnement.

Au comité permanent de la Santé, du Bien-être social et des Affaires sociales

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Ministère de la Consommation et des Corporations.

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50—Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Crédits 55 et 60—Conseil de Recherches médicales.

Crédits 1 et 5—Département d'État chargé des Affaires urbaines.

Crédits 10 et L15—Société centrale d'Hypothèques et de Logement.

Crédits 20, 25 et L30—Commission de la Capitale nationale.

Au comité permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, L40, L45, L50, L55, L60, L65, 70, 75 et 80—Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Crédit L85—Commission d'Énergie du Nord canadien.

Au comité permanent des Ressources nationales et des Travaux publics

Crédits 1, 5, 10, L15 et 20—Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Crédits 25 et 30—Commission de Contrôle de l'Énergie atomique.

Crédits 35, 40, L45 et L50—l'Énergie atomique du Canada, limitée.

Crédit 55—Office national de l'Énergie.

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40—Ministère des Travaux publics.

Au comité permanent de la Justice et des Questions juridiques

Crédit 1—Ministère de la Justice.

Crédit 5—Commission de Réforme du Droit du Canada.

Crédit 10—Commission de Revision de l'Impôt.

Crédit 1—Ministère du Solliciteur général.

Crédits 5, 10 et 15—Services correctionnels.

Crédits 20 et 25—Gendarmerie royale du Canada.

Au comité permanent du Travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Crédit 1—Ministère du Travail.

Crédit 30—Commission d'Assurance-Chômage.

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Crédit 25—Commission d'Appel de l'Immigration.

Au comité permanent de l'Expansion économique régionale

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25 et L30—Ministère de l'Expansion économique régionale.

Crédits 35, 40 et 45—Société de Développement du Cap-Breton.

Au comité permanent des Transports et des Communications

Crédits 1 et 5—Ministère des Communications.

Crédit 15—Conseil de la Radio-Télévision Canadienne.

Crédit L10—Société canadienne de Télécommunications transmarines.

Crédits 1 et 5—Postes.

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère des Transports.

Crédit 60—Administration de Pilotage de l'Atlantique.

Crédits 65 et 70—Commission canadienne des Transports.

Crédit 75—Administration de Pilotage des grands Lacs ltée.

Crédit 80—Administration de Pilotage des Laurentides.

Crédits 85 et L90—Conseil des Ports nationaux.